

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 10 novembre 2022

### La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école

#### Actions de prévention

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. La violence, la répétitivité et l'isolement de la victime sont les caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire.

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est l'une des priorités du ministère.

Après une phase d'expérimentation de deux ans dans six académies dont celle de Lille, le programme de lutte contre le harcèlement pHARe a été généralisé à toutes les académies à la rentrée 2022. L'ensemble des écoles élémentaires et des collèges publics sont donc engagés dans le programme.

L'expérimentation démontre des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves.

#### En pratique pHARe c'est :

- ✓ 1 plan de formation et d'accompagnement à destination de tous les personnels ressources : 5 par collège, 5 par circonscription du premier degré
- ✓ 8 journées de formation consacrées au repérage et à la prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement
- ✓ 1 plateforme digitale dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupant tous les contenus éducatifs et outils de suivi pour les chefs d'établissement, directeurs d'école, IEN et superviseurs académiques.
- ✓ Des élèves ambassadeurs NAH
- ✓ Des numéros verts
- ✓ Des temps forts : Journée nationale et un concours.

#### Rendre les élèves acteurs : les ambassadeurs "Non au harcèlement"

La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves. Les collégiens et lycéens ambassadeurs sont formés pour sensibiliser leurs camarades grâce à des outils qui leur sont mis à disposition.

#### Contact presse

**Rectorat de l'académie de Lille**  
**Service communication**

Outre la lutte contre le harcèlement, ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.

## [Devenir ambassadeurs](#)

### **Journée nationale – 10 novembre 2022**

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est organisée chaque année en novembre depuis 2015.

Cette journée de mobilisation est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie.

La communauté éducative et les différents partenaires organisent diverses manifestations au sein des écoles, des collèges et des lycées : conférences, séances de sensibilisation, expositions, jeux de rôles, ateliers de coopération, présentations d'ouvrages dans les CDI.

### **Concours Non au Harcèlement**

Le prix Non au harcèlement est l'un des temps forts de l'année sur lesquels le programme s'appuie. La production d'une affiche ou d'un clip vidéo de prévention constitue l'un des critères de labellisation pHARe

L'académie de Lille s'engage chaque année depuis 2012, au concours Non au harcèlement avec une participation record : 120 participations au concours chaque année.

Le prix « Non au harcèlement » offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyberharcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et ainsi, de prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Pour chacun des 3 niveaux (école élémentaire, collège et lycée), deux projets sont primés (affiche et vidéo), ainsi qu'une affiche sur le thème du harcèlement sexiste et sexuel et une vidéo sur le thème du cyberharcèlement.

### **Des numéros pour aider les victimes**

Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes.

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement.

Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.

Le 3018 : en cas de cyberharcèlement : gratuit, anonyme et confidentiel

### **Quelques chiffres académiques :**

- 9 référents harcèlement
- 9 écoutants sur la plateforme académique
- 100% des circonscriptions et des collèges dotés d'une équipe ressource
- 2400 personnels ressources en cours de formation
- Près de 3000 ambassadeurs collégiens et lycéens
- 1 programme pHARe